

COMMUNE DE LOCMARIAQUER
PROCES-VERBAL DE LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mardi 27 mai 2025

L'an deux mil vingt-cinq le vingt-sept mai à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LOCMARIAQUER, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LOCMARIAQUER sous la présidence de M. CAGNARD Hervé, Maire

Date de convocation : 22 mai 2025
Etaient présents : M. CAGNARD Hervé, Maire

Mme JEGO Anne-Marie, M. MADEC Jacques, Mme RIO Annick, M. BEGKOYIAN Pierre, Adjoint ;
Mme DUVERGER Cécile, MM.MATIGNON Philippe, PASCO Yann, HUET Pascal, Mme BERTHO-
LAUNAY Sandrine, M.CAILLOCE Stéphane, Mme HERVE Nadia, MM. FICKO David, LE SOMMER
Charles, Mme WLODARCZAK Françoise *Conseillers municipaux* ;

En exercice : 19

Présents : 15

Votants : 00

Représentée : Mme KERZERHO Sophie par M. LE SOMMER Charles

Excusée : Mme ROSSIGNOL Christine

Absents : M. MAHE Bertrand, Mme RUMEUR Anne

Secrétaire de séance : Mme JEGO Anne-Marie

DELIBERATION

2025-4-1 : Résultats du référendum local

Monsieur le Maire annonce les résultats du référendum local du 18 mai dernier :

	Bureau		Total
	1	2	
Inscrits	771	860	1631
Votants	453	422	875
Blancs	3	5	8
Nuls	2	2	4
Exprimés	448	415	863

% Votants	53,65
------------------	--------------

Bulletins	Voix	Voix	Total	%
OUI	185	190	375	43,45
NON	263	225	488	56,55

Monsieur le Maire rappelle les termes de la délibération n°2025-2-1 du 11 mars 2025 portant organisation d'un référendum stipulant que « le projet est adopté si au moins la moitié des électeurs inscrits participe au scrutin et si la majorité des suffrages est favorable ».

Considérant que le pourcentage de votants est supérieur à 50 % ;
Considérant que la majorité des suffrages exprimés est défavorable ;

Il est

PRIS ACTE de l'abandon des projets de constructions raisonnées d'habitats en Bail Réel Solidaire sur les parcelles et foncier communaux des lotissements du Nélud, de Crésidui et de Kérére.

COMMUNICATION CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2025

Suite au résultat du référendum du 18 Mai 2025, Bertrand MAHE, premier adjoint en charge de l'Urbanisme, des Finances, du Personnel et des Travaux, a démissionné de ses fonctions d'adjoint. Cette démission ne sera cependant effective qu'après validation par le Préfet. D'ici là, Bertrand MAHE reste officiellement maintenu dans son poste.

Je tiens sincèrement à le remercier pour son engagement au sein de notre commune. Je souhaite également saluer son efficacité dans la gestion des différents dossiers et notamment l'urbanisme. Bertrand n'a pas ménagé ses efforts pour l'intérêt général.

Les élus s'engagent et donnent de leur temps pour la collectivité, ils méritent le respect. Alors, merci à Bertrand MAHE pour tout ce qu'il a fait. J'en profite pour remercier également tous les élus pour leur investissement au profit de notre commune.

Enfin, je vous souhaite à tous une « bonne Semaine du Golfe ».

Merci

La séance est levée à 19 heures 12

**Vu la secrétaire de séance,
Anne-Marie JEGO**

**Vu Le Maire,
Hervé CAGNARD**